

retraite et Société

Les réformes des retraites et leurs effets : enjeux et évaluations

Numéro coordonné par Patrick Aubert et Samia Benallah

retraite et SOCIÉTÉ

Les articles publiés sont soumis à l'évaluation d'experts

Directeur de la publication : Renaud Villard

Rédacteur en chef : Jim Ogg

Responsable éditoriale : Carine Cordier

Comité de rédaction :

Samia Benallah, Pascale Breuil, Carine Cordier, Bérengère Davin, Jim Ogg, Sylvie Renaut

Comité éditorial :

Dominique Argoud, Université Paris-Est Créteil • Claudine Attias-Donfut, Cnav • Catherine Bac, Cnav • Samia Benallah, Université de Reims • Carole Bonnet, Ined • Pascale Breuil, Cnav • Isabelle Bridenne, CDC • Vincent Caradec, Université Lille 3 • Bérengère Davin, Inserm • Cécile Desmartin, Cnav • Marie-Ève Joël, CNSA • Annie Jolivet, CEE-Créapt • Francis Kessler, Université Paris 1 • Claire Lefrançois, Université de Tours • Florence Legros, Université Paris-Dauphine • Isabelle Mallon, Université Lumière Lyon 2 • Marie Mercat-Bruns, Sciences-Po • Jim Ogg, Cnav • Sylvie Renaut, Cnav • Jean-Marie Robine, Inserm • Alain Rozenkier, Cnav • Arnaud d'Yvoire, Observatoire des retraites

Correspondants scientifiques étrangers :

Sara Arber, Université du Surrey, Grande-Bretagne • François Höpflinger, Université de Zurich, Suisse • Martin Kohli, Université libre de Berlin, Allemagne • Christian Lalive d'Épinay, Université de Genève, Suisse • Frédéric Lesemann, INRS-Culture et société, Montréal, Canada • Howard Litwin, Université hébraïque de Jérusalem, Israël • John Myles, Université de Toronto, Canada • Joakim Palme, Swedish Institution for Social Research, Suède • Pierre Pestieau, Université de Liège, Belgique • Leopold Rosenmayr, Université de Vienne, Autriche • Chiara Saraceno, Université de Turin, Italie • Constanza Tobio, Université Carlos 3, Madrid, Espagne • Alan Walker, Université de Sheffield, Grande-Bretagne

Les réformes des retraites et leurs effets : enjeux et évaluations

Numéro coordonné par Patrick Aubert et Samia Benallah

Numéro 74 | 2/3 – 2016

L'évaluateur occupe une place centrale dans le processus des réformes des retraites. Il doit répondre à une série de questions cruciales, aussi bien pour les individus qui contribuent au financement du système de retraite que pour les pouvoirs publics qui le pilotent : les réformes des retraites sont-elles efficaces ? Quels effets produisent-elles et atteignent-elles les objectifs fixés ? Que se serait-il passé en l'absence de réformes ? Ce besoin croissant d'évaluation en amont et en aval des réformes s'est accompagné d'un renforcement des ressources disponibles.

En témoignent le développement des modèles de microsimulation pour les projections du système de retraite (Destinie, Prisme, Trajectoire), mais aussi celui des bases de données issues de sources administratives (EIC et EIR) et enquêtes (Intentions de départ en retraite en 2005, baromètre sur les motivations de départ en retraite, etc.).

Ce numéro de *Retraite et société*, consacré à l'évaluation des effets des réformes et ses enjeux, est composé d'articles particulièrement illustratifs des difficultés liées à cet exercice et des méthodes mobilisables pour contourner ces difficultés.

sommaire

● **Avant-propos** par Patrick Aubert et Samia Benallah

Partie scientifique

- « 20 ans dévolution d'acquisition des droits dans les régimes complémentaires: quels effets sur le montant des retraites ? » par Frédérique Nortier-Ribordy (Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites)
- « Réformes des retraites de 2010 à 2014 : analyse de la durée passée à la retraite et de la pension cumulée sur le cycle de vie » par Cindy Duc (Drees)
- « Une évaluation des réformes des retraites: quelle sensibilité des résultats aux hypothèses ? » par Cécile Brossard, Jean-Baptiste Oliveau, Nathanaël Grave et Julie Couhin (Cnav)
- « Le passage à la retraite en période de réformes: vécu et expériences » par Sabrina Aouici (Cnav)
- « Quel gain de pension viagère individuelle en cas de report de l'âge de départ à la retraite ? » par Patrick Aubert (Drees)

Hors thème

- Les effets négatifs de la contributivité sur la retraite des femmes: analyse et alternatives » par Lucy apRoberts (Idhes, université Paris Ouest Nanterre La Défense) et Nicolas Castel (Laboratoire lorrain de sciences sociales, université de Lorraine)

Partie informative

- **Entretien avec** Pierre Mayeur (ancien directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse), réalisé par Patrick Aubert et Samia Benallah en février 2016
La Cnav à l'épreuve des réformes des retraites
- **Point sur**
« Quels effets produits par l'allongement de la durée d'assurance requise ? Bilan des évaluations ex post » par Samia Benallah (Université de Reims Champagne-Ardenne et laboratoire Regards) et Agathe Dardier (Cnav) 197
- **Regards sur le droit**
« Retraites, une réforme en devenir » par Gilles Bardou (Conseiller d'État honoraire, ancien rapporteur général adjoint à la section du rapport et des études)
- **Notes de lecture**
 - > Analyses critiques
Prévenir et lutter contre la maltraitance des personnes âgées (Jean-Jacques Amyot) ; Les retraités: cette richesse pour la France (Mélicha Petit) ; Comprendre la vieillesse (Sarah Carvallo et Élodie Giroux)
 - > Parutions

avant- propos

Patrick Aubert, Drees

et

Samia Benallah, Université de Reims Champagne-Ardenne
et laboratoire Regards

En France, pour la première fois depuis plus de 10 ans, les comptes des régimes de base d'assurance vieillesse (hors Fonds de solidarité vieillesse) affichent un résultat équilibré, en dépit d'une situation économique dégradée et malgré le vieillissement de la population (Direction de la Sécurité sociale, 2015). Les réformes des retraites menées depuis plus de 20 ans, en cherchant à générer des économies pour les régimes de retraite, ont sans nul doute permis d'aboutir à ce résultat. Et il ne s'agirait là que d'une première étape : la part des dépenses liées aux pensions de retraite dans le PIB pourraient en effet, sous certaines hypothèses économiques, diminuer de 2,8 points entre 2013 et 2060, plaçant ainsi la France « dans une position relativement favorable par rapport à ses partenaires européens pour faire face au vieillissement de sa population » (Cuvilliez *et al.*, 2015).

Si les réformes des retraites menées depuis le début des années 1990 semblent engendrer les économies escomptées, les effets qu'elles produisent ne sauraient se résumer à ce seul résultat financier. Celui-ci découle en effet, pour l'essentiel, d'une modification des conditions de départ à la retraite, aussi bien en termes de niveau de pension que d'âge.

S'agissant du niveau de pension, celui-ci a été principalement modifié dans le cadre de la loi sur les retraites de 1993 qui a augmenté le nombre de salaires annuels retenus pour le calcul de la pension de base des salariés du secteur privé, passant progressivement de 10 à 25. Cette augmentation induit mécaniquement une baisse du niveau de pension pour les assurés ayant des carrières ascendantes (Bridenne et Brossard, 2008) ou pour ceux ayant des carrières heurtées, caractérisées par de fortes fluctuations des salaires annuels (Aubert et Duc, 2011). L'effet négatif

de cette règle de calcul sur le montant de pension est par ailleurs amplifié par l'indexation des salaires portés au compte sur l'indice des prix, appliquée à partir de la fin des années 1980 dans les régimes des salariés du privé, puis progressivement rendue pérenne et étendue à l'ensemble des régimes de base par les diverses lois de 1993 à 2014 (Marino, 2014 ; COR, 2015).

Le niveau des pensions a en outre été modifié, dans les régimes complémentaires, par les divers accords signés par les partenaires sociaux, dont certaines mesures prévoyaient la diminution du rendement instantané, et d'autres une sous-indexation – parfois inférieure à l'inflation pour certaines années – des pensions servies par ces régimes. Plus généralement, de nombreuses mesures prises au cours des 25 dernières années ont joué sur le niveau des pensions, même si elles n'en modifiaient pas explicitement les modalités de calcul. Les mesures visant l'âge de départ à la retraite, par exemple, ont un effet sur les carrières salariales, du fait des prolongements ou des raccourcissements de carrières qu'elles induisent, lequel jouera mécaniquement aussi sur le montant de retraite.

En ce qui concerne l'âge de départ à la retraite, celui-ci a été visé par les quatre lois portant réforme des retraites, faisant de ce dernier le paramètre clé des réformes engagées ces 25 dernières années. Le relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite a en effet été considéré par le législateur comme le levier le plus équitable, dans la mesure où il répond principalement à des difficultés financières structurelles, liées aux gains d'espérance de vie qui allongent la durée de la retraite. Ce relèvement a été visé par une diversité de mécanismes au gré des réformes. Il a été encouragé dans le cadre des lois de 1993, 2003 et 2014 à travers l'allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite au taux plein et la création d'une majoration de pension pour les personnes qui continuent de travailler au-delà de cette durée (création de la surcote dans le cadre de la réforme des retraites de 2003).

Il a également été imposé dans le cadre de la réforme des retraites de 2010, qui fait passer l'âge minimum légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et celui du taux plein automatique de 65 à 67 ans. Si les contraintes financières des régimes de retraite ont conduit à rechercher globalement un relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite, en moyenne sur l'ensemble des assurés, plusieurs mesures ont aussi, à l'inverse, eu pour objectif de permettre à certaines catégories de partir un peu plus tôt à la retraite, pour des motifs d'équité. C'est le cas pour les assurés ayant commencé à travailler tôt, avec la mise en place en 2003 du dispositif de départ anticipé pour longues carrières, et pour les assurés ayant exercé des métiers pénibles, avec la création du compte pénibilité en 2014.

Outre l'objectif de pérennité financière, les réformes des retraites ont également visé une multiplicité d'autres objectifs : par exemple, une plus grande équité entre les régimes, par l'alignement progressif sur les régimes de salariés du privé de certains paramètres de retraite dans les régimes de la Fonction publique (loi de 2003) puis dans les régimes spéciaux, et par la mise en œuvre de la liquidation unique au sein des régimes alignés (loi de 2014) ; une solidarité vis-à-vis de catégories d'assurés, avec des mesures spécifiques visant une meilleure prise en charge de certaines situations (congés maternités, apprentissage, périodes d'emploi précaire...) ; une plus grande liberté donnée aux assurés pour le choix de leur âge de départ à la retraite ; etc. Cette multiplicité des objectifs recherchés s'est traduite par une multiplicité de mesures, dont les effets sont complexes et, par leurs interactions, vont bien souvent au-delà de la finalité propre visée.

Aux quatre lois de réforme des retraites, s'ajoutent en outre les différentes lois de financement de la sécurité sociale ainsi que certains décrets, qui ont modifié plusieurs paramètres de calcul des droits à pension, et les accords signés par les partenaires sociaux pour garantir l'équilibre financier des régimes complémentaires. Cette succession de mesures en matière de retraite, à un rythme de plus en plus soutenu, introduit des modifications qui tantôt se substituent aux précédentes, tantôt se combinent. Au-delà de l'imprévisibilité du montant des pensions induite par cette instabilité législative (Aubert, 2014), qui peut à elle seule orienter certains comportements individuels de départ à la retraite (Aubert, 2016)¹, cette succession de textes réformant le système de retraite rend l'exercice d'évaluation des effets induits par celles-ci, au-delà des critères financiers, particulièrement ardu. Par ailleurs, dans la mesure où les réformes des retraites sont généralement mises en œuvre de manière progressive, dans un souci d'équité intergénérationnelle, leurs effets se font sentir à un horizon assez lointain. L'évaluation dans le domaine des retraites nécessite ainsi, selon la démarche empirique retenue, soit un recul temporel très important pour pouvoir observer les évolutions induites, soit la capacité à se projeter dans le futur par le recours à des outils de simulation.

Parallèlement toutefois, ce besoin croissant d'évaluation en matière de retraites s'est accompagné d'un renforcement des ressources disponibles. En témoignent le développement des modèles de microsimulation pour les projections du système de retraite (Destinie, Prisme, Trajectoire, PensIPP...), mais aussi celui des bases de données issues de sources administratives (EIC et EIR) et d'enquêtes (Intentions de départ en retraite en 2005, enquête barométrique sur les motivations de départ à la retraite, etc.). La revue *Retraite et société* a régulièrement mis en lumière les travaux évaluant les effets induits par les réformes des retraites et, à ce titre, contribue à éclairer les débats sur l'équité et l'avenir du système de retraite français. Ce nouveau numéro s'inscrit pleinement dans cette perspective et propose des contributions originales éclairant les enjeux de l'évaluation des politiques de retraite, les obstacles inhérents à cet exercice et les différentes stratégies et avancées permettant de surmonter ces obstacles.

Les trois premiers articles de ce numéro apportent des éclairages complémentaires sur les effets cumulés des réformes récentes, qui concernent aussi bien les travailleurs du secteur privé que ceux du secteur public. Pour cela, les auteurs mettent en œuvre différentes méthodes pour parvenir à isoler de manière rigoureuse ces effets.

L'article de Frédérique Nortier-Ribordy s'intéresse en particulier aux effets, sur les pensions de retraite des salariés du secteur privé, provoqués par les accords sur les régimes complémentaires signés depuis 1993. Ces accords ont été nombreux au cours de la période (dix en tout) ainsi que les paramètres modifiés, et leurs effets sont potentiellement contradictoires. L'autrice s'intéresse plus précisément à trois paramètres : le taux de cotisation, la valeur du point et le salaire de référence qui sont déterminants dans le calcul de la pension versée par les régimes complémentaires. Afin d'illustrer la manière dont la modification de ces paramètres perturbe les conditions de départ à la retraite, l'autrice propose dans un premier temps une analyse à partir de cas types théoriques concernant les générations 1952, 1972 et 1992. Cette démarche est d'un double apport : elle permet une décomposition des différents effets que peuvent produire ces mesures paramétriques, tout en neutralisant les effets de carrière. Cette étape constitue ainsi un préalable à une évaluation de leurs conséquences effectives, qui est justement menée à partir des pensions liquidées à l'Arrco et à l'Agirc en 2013. En recalculant les points accumulés tout au long de la carrière par les assurés concernés et les pensions associés

suivant différentes réglementations, l'autrice construit une situation contrefactuelle qui lui permet de mesurer les effets réels provoqués par l'application des différents accords concernant les régimes complémentaires signés depuis le début des années 1990.

Cindy Duc s'intéresse aux réformes les plus récentes, celles menées entre 2010 et 2014. Ces dernières concernent l'ensemble des régimes de base et ont modifié plusieurs paramètres de calcul de la pension : âge de départ, minimum contributif, durée d'assurance requise, etc. Afin d'apprécier les effets que pourraient produire à terme ces différentes modifications, l'autrice utilise le modèle de microsimulation Trajectoire (Trajectoire de carrière tous régimes) de la Drees. Ce modèle, couvrant tous les régimes de base et complémentaires français, permet de projeter de manière fine les carrières individuelles, à partir desquelles il est possible de calculer les montants de pension de retraite selon différentes législations. Il permet ainsi de simuler, au niveau individuel, différentes situations contrefactuelles et de les comparer à la situation effective, c'est-à-dire celle issue de la législation en vigueur. C'est précisément à cet exercice que Cindy Duc consacre son article, avec une attention particulière accordée à un indicateur d'intérêt, supposé résumer les effets produits par les réformes. L'autrice opte pour le montant de la pension tous régimes cumulée sur le cycle de vie, ce qui est une des originalités de l'article. Cet indicateur offre en effet un résumé unidimensionnel des différents effets produits aussi bien sur l'âge – et donc la durée de retraite – que sur le montant de la pension.

Cécile Brossard, Jean-Baptiste Oliveau, Nathanaël Grave et Julie Couhin s'intéressent aux retraités du régime général d'assurance vieillesse et se focalisent également sur les réformes menées entre 2010 et 2014, dans un double objectif : il s'agit pour les auteurs de proposer une évaluation des effets que pourraient produire ces réformes aux niveaux macro et microéconomique, à l'aide du modèle de microsimulation Prisme (Projection des retraites individuelles, simulations, modélisations et évaluations) de la Cnav ; il s'agit également d'analyser la sensibilité des résultats produits par ces évaluations aux hypothèses retenues. Pour remplir le premier objectif, les auteurs utilisent une stratégie similaire à celle des deux articles précédents : pour chaque individu soumis à l'évaluation, la situation contrefactuelle est définie comme le niveau de pension calculé à partir de la législation qui se serait appliquée en l'absence de réformes. Les effets des réformes sur les masses de pension versées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), les montants moyens de pensions ainsi que les âges de départ à la retraite sont ainsi analysés au regard de cette situation contrefactuelle. Pour le second objectif, les auteurs estiment à nouveau ces effets en changeant les hypothèses économiques, techniques et comportementales et analysent la sensibilité des résultats à ces modifications. Les réflexions autour des réformes des retraites et de leurs conséquences s'orientent, dans la suite du numéro, sur le plan des principes qui ont guidé ces réformes. Parmi ces principes, celui d'ouvrir les marges de choix de l'âge de départ à la retraite au niveau individuel a été clairement énoncé par la loi du 21 août 2003 renforçant les incitations financières à la prolongation d'activité.

Sabrina Aouici interroge la réalité de ce principe dans son article consacré au passage à la retraite. À partir d'entretiens réalisés en 2010 auprès de personnes retraitées, l'autrice mène une analyse qualitative visant à identifier les critères ayant influencé le passage à la retraite dans un contexte de réformes. Les personnes interrogées avaient préalablement exprimé leurs intentions de départ à la retraite dans le cadre d'une enquête par questionnaire menée en 2005, alors qu'elles étaient encore en activité. Une majorité est finalement partie à la retraite à un âge différent de celui initialement envisagé. L'autrice discute alors l'articulation entre les dispositifs

d'incitation à la prolongation d'activité, créés puis renforcés dans le cadre des réformes des retraites à partir de 2003, et les contraintes non monétaires auxquelles font face les travailleurs à l'approche de leur retraite. Parmi ces contraintes, la dégradation des conditions de travail, la perte d'emploi ou encore la présence de personnes à charge au sein de la famille (ascendants ou descendants) viennent contrarier les projets de départ et limitent ainsi l'ouverture des marges de choix individuels en matière d'âge promise par le législateur.

Patrick Aubert étudie quant à lui les gains, sous forme de pension viagère, générés pour un individu par le report de son âge de départ à la retraite, dans le cadre réglementaire mis en place à la suite de la réforme de 2003 et des suivantes. La réforme de 2003 crée la surcote (dans un objectif d'incitation à la prolongation d'activité) et la symétrise avec la décote (avec l'idée de garantir une liberté de choix de l'âge de la retraite au niveau individuel). La surcote vient s'articuler avec le barème de pension existant, ce qui peut atténuer ou au contraire amplifier son effet en cas de report de la date de retraite. C'est précisément cette articulation qu'étudie l'auteur en mobilisant le modèle Destinie de l'Insee. La démarche se distingue donc de celle des trois premiers articles : il ne s'agit pas, ici, d'isoler l'effet propre d'une mesure (la mise en place de la surcote), en cherchant à quantifier l'écart entre les situations « avant » et « après », mais plutôt de la resituer dans son contexte, en décrivant la résultante globale après réformes des diverses règles en action, qu'elles aient été créées (ou modifiées) par les réformes ou qu'elles leur soient préexistantes. L'auteur simule ainsi un report d'une année du départ à la retraite d'un échantillon représentatif d'assurés, associé, pour les assurés encore en emploi, à un prolongement de la carrière professionnelle. Il estime le gain moyen en termes de pension viagère, mais aussi les disparités de gains en fonction du profil de carrière notamment. Ces différentes estimations sont ensuite menées en neutralisant les effets de durée de carrière, à partir du calcul de taux d'annuité. L'auteur enrichit enfin son analyse de plusieurs cas types afin de neutraliser l'effet de durée de perception de la retraite.

Bien qu'il ne constitue pas une évaluation des effets des réformes des retraites menées ces 20 dernières années, l'article de Nicolas Castel et Lucy apRoberts s'inscrit dans la discussion d'un autre principe mobilisé lors des réformes, la contributivité. Celle-ci peut être entendue comme une règle de proportionnalité stricte entre les cotisations versées par l'assuré et le niveau des pensions qu'il perçoit. Les auteurs considèrent que la logique commune aux réformes menées depuis 1993 conduit au renforcement de ce principe entraînant une moindre acquisition de droits à pension pour une large part des assurés. Ils s'interrogent alors sur le sens d'un durcissement de la norme de contributivité et sur la pertinence de poursuivre dans cette voie, notamment au regard de la situation des femmes, dont les pensions sont particulièrement vulnérables à un renforcement de la contributivité.

Les contributions réunies dans la partie informative éclairent sur le chemin parcouru en matière de réformes des retraites et, en corollaire, celui qu'il reste à parcourir. Elles illustrent également les efforts qu'il reste à fournir pour proposer des évaluations encore plus précises des effets que ces réformes pourraient produire à terme.

L'entretien réalisé avec Pierre Mayeur, ancien directeur de la Cnav et conseiller technique au sein du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité au moment de l'élaboration de la réforme des retraites de 2003, pointe les difficultés inhérentes à l'évaluation des politiques de retraite, notamment au regard du caractère morcelé du système public de retraite et

de la temporalité des réformes. Il souligne également l'importance des évaluations au moment où les réformes sont façonnées et les nécessaires interactions entre expertise et politique. Il met enfin en lumière les efforts qui ont été fournis par les différents régimes de retraite pour mettre en commun leur système d'information, ce qui pourrait constituer une précieuse source de données dans une perspective d'évaluation.

L'article de Gilles Bardou dresse un bilan des réformes non pas à l'aune des résultats financiers mais sous l'angle de l'unification des régimes, qui pourrait être cité comme l'autre grand objectif des réformes menées ces 20 dernières années. C'est en tout cas la thèse que développe l'auteur qui liste les points de convergence issus des lois réformant le système de retraite. Ces points concernent des paramètres essentiels : âge de départ, barèmes de décote/surcote, durée d'assurance, etc. Mais il demeure de nombreuses différences entre les régimes, qui conduisent l'auteur à s'interroger sur le caractère inachevé de la réforme.

Enfin, l'article de Samia Benallah et Agathe Dardier s'intéresse à la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite au taux plein, qui est devenue, à partir de la réforme de 1993, un paramètre central de pilotage du système de retraite. Les autrices dressent un état des lieux des évaluations ex post menées dans le but d'isoler les effets produits par les allongements successifs de cette durée. Elles apprécient les résultats de ces évaluations au regard du double objectif assigné à ces allongements : reculer l'âge effectif de départ à la retraite et distribuer l'effort à fournir de manière équitable. Ce numéro de Retraite et société, loin d'épuiser le sujet des réformes des retraites et de leurs effets, se veut donc une contribution éclairante aussi bien pour le législateur, qui attend de ses réformes des « résultats », que pour le chercheur qui veut comprendre les effets des politiques publiques et les mécanismes qui les sous-tendent. Par leur diversité en termes notamment de méthodes, de champ d'étude, de réformes analysées, d'angle de vue, les articles proposés illustrent les nombreuses facettes de l'exercice d'évaluation des effets des réformes des retraites et s'accordent sur la nécessité de poursuivre les efforts dans ce domaine.

Bibliographie

Aubert P., Duc C., 2011, « Les conséquences des profils individuels des revenus d'activité au long de la carrière sur le niveau des pensions de retraite », *Économie et statistique*, n° 441-442, p. 159-186.

Aubert P., 2014, « Calendrier des réformes des retraites et prévisibilité du montant de pension », *Revue d'économie politique*, vol. 124, n° 1, p. 1-21.

Aubert P., 2016, « Les motivations de départ à la retraite des salariés du privé et des fonctionnaires sédentaires : une comparaison », *Retraite et société*, n° 73, p. 157-173.

Bridenne I., Brossard C., 2008, « Les effets de la réforme de 1993 sur les pensions versées par le régime général », *Retraite et société*, vol. 54, p. 121-153.

COR, 2015, Les retraités : un état des lieux de leur situation en France, treizième rapport du Conseil d'orientation des retraites, La Documentation française, décembre.

Cuvilliez J., Lefebvre G., Lissot P., Dubois Y., Koubi M., 2015, L'exercice européen de projection des dépenses de retraites à l'horizon 2060, leur poids dans le PIB reculerait fortement en France, *Insee Analyses*, n° 21, août.

Direction de la Sécurité sociale, 2015, « Programme de qualité et d'efficacité : retraites », annexe I du projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2016, 96 p., octobre.

Marino A., 2014, « Vingt ans de réformes des retraites : quelle contribution des règles d'indexation ? », *Insee Analyses*, n° 17, avril.



résumés

Evolution des conditions d'acquisition des droits dans les régimes complémentaires depuis 1993 : impacts sur les pensions à la liquidation

Par Frédérique Nortier-Ribordy

Afin de maintenir l'équilibre des régimes complémentaires Agirc et Arrco, les partenaires sociaux ont signé 10 accords depuis 20 ans. Ces accords ont organisé une baisse de leur rendement instantané : un salarié acquiert environ 1,5 fois moins de droits en 2015 qu'en 1993 avec le même euro de cotisation. Cette baisse a été en partie compensée par l'augmentation des taux de cotisation. Dans cet article, les effets générationnels des accords sont d'abord illustrés sur cas types théoriques pour trois générations (1952, 1972 et 1992). Dans un second temps, l'évaluation est réalisée en comparant ce qu'auraient été les pensions liquidées en 2013 en l'absence d'évolution des conditions d'acquisition des droits et celles réellement liquidées cette même année. L'étude des montants de pension est complétée par l'analyse de deux indicateurs complémentaires. Le taux de remplacement permet d'évaluer la perte de niveau de vie au moment du passage à la retraite. Mais son calcul ne tient compte ni de l'effort contributif réalisé au cours de la carrière ni des revalorisations futures des pensions. C'est pourquoi l'analyse est complétée par le calcul du taux de récupération (rapport entre masse des pensions actualisées et celle des cotisations).

Twenty years of accruing rights in supplementary pension schemes: what is their impact on pension levels?

In order to balance the financing of supplementary pension schemes Agirc and Arrco, the employers' federations and trade unions agreed to reduce their instant return for the 20 last years: an employee accrued approximately 1.5 times fewer rights in 2015 than in 1993 per euro paid into the system. That reduction was partly offset by an increase in contribution levels. In this article, the generational impact of the agreements is first illustrated through theoretical type cases for three cohorts (1952, 1972 and 1992). Next, the evaluation consists of a counterfactual, by comparing what the pensions paid out in 2013 would have been if the conditions for accruing rights had remained the same, with the pensions actually paid out in that year. The study of pension levels is extended with an analysis of two complementary indicators. The income replacement rate can be used to assess the decrease in income upon retirement. But its calculation does not take account either of the contributory effort made over the career nor future pension increases. Therefore the analysis is supplemented by a calculation of the ratio of benefits to contributions (ratio of the total volume of indexed pensions to contributions).

Réformes des retraites de 2010 à 2014 : analyse de la durée passée à la retraite et de la pension cumulée sur le cycle de vie

Par Cindy Duc (Drees)

En mobilisant le modèle de microsimulation Trajectoire, nous estimons dans cette étude les effets des réformes des retraites et des modifications législatives de 2010 à 2014 sur la durée de la retraite et le montant de la pension tous régimes cumulée sur le cycle de vie. Ce dernier indicateur permet d'avoir une vision globale de l'impact des réformes en croisant les effets sur l'âge de départ à la retraite et les effets sur le montant des pensions. Les résultats sont détaillés par sexe et quartile de salaire. La pension cumulée sur le cycle de vie est diminuée à terme de 3 % suite aux modifications législatives depuis 2010. La réforme de 2010 a contribué plus fortement à reculer les âges de départ à la retraite, notamment pour les personnes éloignées du marché du travail. La réforme de 2014 est celle qui diminue le plus fortement les pensions cumulées sur cycle de vie. Elle est cependant plus redistributive que celle de 2010 pour les personnes encore en activité en fin de carrière.

Pension reform from 2010 to 2014: analysis of the number of years spent in retirement and of the combined pension accrued over the life cycle

Using the Trajectoire microsimulation model, in this study we estimate the impact of the pension reforms and new legislation between 2010 and 2014 on the number of years spent in retirement and on pension levels accrued in all schemes over the life cycle. That indicator offers an overview of the impact of the reforms by comparing the impact on the retirement age and the impact on pension levels. The results are broken down by gender and wage quartile. The pension accrued over the life cycle is 3% lower as a result of the legislation passed since 2010. The 2010 reform pushed back retirement ages by the most, especially for people not in employment. The 2014 reform reduced the level of pensions accrued over the life cycle by the most. It is more redistributive, however,

than the 2010 reform for people who were still in employment prior to retirement.

Une évaluation des réformes des retraites: quelle sensibilité des résultats aux hypothèses ?

Par Cécile Brossard, Jean-Baptiste Oliveau, Nathanael Grave et Julie Couhin (Cnav)

Depuis 1993, plusieurs réformes ont modifié le cadre législatif et réglementaire des retraites de base des salariés du secteur privé, en faisant évoluer notamment les paramètres de calcul de la pension ou les conditions d'ouverture des droits. La microsimulation dynamique permet d'évaluer les effets de ces réformes en prenant en compte la diversité des situations et la complexité du système de retraite et de ses règles de calcul. À l'aide du modèle Prisme développé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), une évaluation des mesures pivots de chacune des réformes (2010, 2012 et 2014) est proposée, à la fois au niveau individuel, en mesurant leur incidence sur les dates de départ en retraite et les montants de pension des salariés du secteur privé, mais également au niveau global, sur les masses de prestations et les recettes perçues par le régime général. La sensibilité de ces résultats aux hypothèses retenues pour l'évaluation est ensuite étudiée : d'abord en faisant varier les hypothèses macroéconomiques, puis en proposant des hypothèses méthodologiques de comportement de départ et de prolongation d'activité alternatives.

Mots-clés : réforme ; microsimulation dynamique ; départ en retraite ; prolongation d'activité

An evaluation of pension reforms: how sensitive are the results to the assumptions?

Since 1993, several reforms have changed the legislative and regulatory framework of base pensions for private-sector employees, mainly by changing the parameters used to calculate pensions and the eligibility criteria for a pension. Dynamic microsimulation can be used to evaluate the impact of the reforms because it factors in the diversity of situations and the complexity of the pension system and calculation methods. Using the Prisme model developed by Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), an evaluation of the central measures of each reform (2010, 2012, 2014) is proposed, at individual level, measuring their impact on retirement ages and on the pension levels of private sector employees, and more broadly, on the total volume of benefits paid out and revenue received by the general scheme. The sensitivity of the results to the assumptions used for the evaluation is then measured: first by changing the macroeconomic assumptions, then by proposing alternative methodological assumptions of retirement behaviour and extending working life.

Keywords: dynamic microsimulation; extending working life; reform; retirement

Le passage à la retraite en période de réformes : vécu et expériences

Par Sabrina Aouici (Cnav)

Cet article porte sur le passage à la retraite de personnes concernées par la réforme de 2003 et la manière dont celle-ci a pu influencer leurs décisions de départ. Il s'appuie sur l'enquête

« Intentions de départ à la retraite » menée en 2005 auprès d'individus encore en activité, et plus particulièrement sur la post-enquête qualitative réalisée en 2010 auprès d'une trentaine d'individus partis à la retraite après 2005.

La confrontation entre les projets établis en 2005 et le départ réel montre une diversité de parcours : 1 individu sur 5 a avancé son départ par rapport au projet déclaré lors de l'enquête par questionnaire, un tiers des enquêtés est parti conformément au projet initial et la moitié a repoussé sa date de retraite. L'analyse des écarts en cas de non-adéquation entre les aspirations et la réalité observée met en lumière les différents effets que peuvent avoir la législation, le déroulement des fins de carrière ou encore l'environnement familial sur la date de départ. Mais même lorsque le départ à la retraite se fait dans l'année prévue, les entretiens qualitatifs font parfois apparaître de petits décalages de calendrier*, révélant alors toute la complexité dans laquelle s'enracine la réflexion sur la décision de retraite, l'individu jonglant entre ses projets personnels et les contraintes externes (incertitudes en contexte de réforme, conditions de travail en fin de carrière, environnement familial). L'analyse qualitative des parcours de vie montre comment les différents facteurs examinés ici s'articulent pour influencer sur la décision de départ, comment ces motivations peuvent évoluer au cours du temps pour une même personne ou encore comment certaines mesures peuvent avoir un effet contraire à l'effet porté par les textes de loi (effets pervers du cumul emploi-retraite, par exemple).

Retiring during a period of reforms: experiments and experience

This article looks at the timing of retirement of people affected by the 2003 reform and how it may have influenced their decisions to retire. It draws on the retirement intentions survey conducted in 2005 of individuals still in employment, and specifically on the qualitative post-survey conducted in 2010 of 30 respondents who retired after 2005. A comparison of the respondents' retirement intentions in 2005 and the timing of their actual retirement reveals a variety of pathways: one individual in five retired earlier than the intended date he reported in the questionnaire survey, a third of respondents retired when they planned to, and half of them retired later than they had intended. The analysis of the differences in the cases where observed reality differed from the respondents' aspirations reveals that legislation, conditions during the final years of working life, and family environment have an impact on the timing of retirement. Even when respondents retired as planned, the qualitative interviews nevertheless reveal timing differences**, thus highlighting the complexity of the decision to retire, as individuals juggle personal plans with external factors (uncertainty in an environment of reform, employment conditions in the final years of working life, family environment).

A qualitative analysis of the life pathways shows how the factors examined here interact to influence decisions about when to retire, how these motivations can change over time for the same person and how some measures can have the opposite effect to that intended (such as a disincentive to combine working and a retirement pension).

* Certains enquêtés sont effectivement partis à la retraite quelques mois plus tôt ou plus tard que la date envisagée, mais toujours dans la même année civile.

** Some respondents actually retired a few months earlier or later than the date they had envisaged, but in the same civil year.

Quel gain de pension viagère individuelle en cas de report de l'âge de départ à la retraite ?

Par Patrick Aubert (Drees)

La réforme des retraites de 2003 a mis en place dans les régimes de base une surcote, c'est-à-dire une majoration de la pension viagère en cas de prolongation d'activité au-delà de l'âge de référence. Celle-ci n'est cependant qu'un des éléments modulant le montant de pension selon l'âge de départ et la durée de la carrière. Le gain de pension effectif en cas de report du départ à la retraite dépend en fait aussi d'autres facteurs, et peut être très variable d'un assuré à l'autre. Sur la base de simulations sur un échantillon représentatif (modèle Destinie de l'Insee), un report d'un an du départ à la retraite au-delà du taux plein procure un gain de pension viagère de +5,2 % en moyenne pour les assurés nés entre 1955 et 1964 encore en emploi, soit une valeur proche de celle du coefficient de surcote (5 %). Mais le gain n'est en fait égal à cette valeur de 5 % (à 0,5 point près) que pour un peu moins de quatre assurés sur dix ; il lui est inférieur dans un tiers environ des cas et supérieur dans un quart des cas.

Mots-clés : retraite ; décote ; surcote ; proratisation ; durée de carrière.

By how much does a Pension increase when a worker postpones retirement?

The 2003 French Pension Reform created a 5 %-per-year bonus to encourage workers to postpone retirement. However, other factors also have an impact on pension levels, so that the increase in the pension amount from postponing the retirement date may vary between workers. Simulations were run on a representative sample of French workers, using the Destinie microsimulation model developed by the French National Institute of Statistics (Insee). They show that the average pension increase in case of a one-year postponement of retirement is equal to 5.2 % on average for workers born between 1955 and 1964 - close to the bonus rate. However, the increase is equal to 5 % (+/- 0.5 percentage point) for four out of ten workers only. One out of three receives a larger increase and one out of four a smaller one.

Keywords: retirement; pension cut; pension bonus; length of working life.

Hors thème

Les effets négatifs de la contributivité sur la retraite des femmes : analyse et alternatives

Par Lucy apRoberts (Idhes, université Paris Ouest Nanterre La Défense) et Nicolas Castel (Laboratoire lorrain de sciences sociales, université de Lorraine)

En France, les pensions de retraite des femmes augmentent relativement à celles des hommes en raison de la présence accrue des femmes dans l'emploi. Cependant, un renforcement de la contributivité – c'est-à-dire un lien proportionnel entre la totalité de la pension et celle des cotisations versées pendant toute la carrière de l'assuré – est appliqué depuis 1993. Sachant que cette politique réduit les droits à pension de presque tous et plus particulièrement ceux des femmes – qui disposent en moyenne de salaires inférieurs à ceux des hommes pour des carrières en général plus courtes –, les auteurs examinent les différentes dispositions susceptibles d'augmenter les droits à pension des femmes. Faut-il améliorer les droits liés au décès du conjoint ou à la parentalité ? Vaut-il mieux augmenter les minima de pension ou instaurer une pension universelle ? Ou finalement, ne peut-on pas aller résolument à l'encontre

de la contributivité en liant la pension aux salaires les plus élevés de la carrière, comme cela fut le cas pendant un demi-siècle à partir de la Libération ?

The negative impact of contributivity on women's retirement pensions: analysis and alternative suggestions

In France, retirement pensions of women are rising relative to men because of the increasing participation of women in paid employment. However, application of the principle of contributivity, i.e. a proportional link between the total pension paid and the total of contributions paid in during the working life, has been reinforced since 1993. Given that this measure reduces pension entitlements, especially for women, who on average receive lower salaries than men and have shorter careers, the authors examine the different measures that could increase women's pensions.

Should measures relating to widows' pensions or those that take into account career breaks for parenting be improved? Should the level of the minimum pension be set higher or should there be a universal pension? Or finally, should the principle of contributivity itself be thrown into question by linking pensions to the highest wages received over the working life as was the case during half a century after the Second World War?

Bon de commande

à retourner à : Caisse nationale d'assurance vieillesse - Service 635
Editions scientifiques - 110 rue de Flandre - 75951 Paris cedex 19



Acheter un numéro, c'est simple :

- Bon de commande en ligne : <http://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/publications/retraite-societe/Bon-Commande-RS.pdf>
- Sur papier libre ou en remplissant ce bon de commande à retourner à l'adresse suivante :
CNAV Service 635 - Editions scientifiques
110 rue de Flandre - 75951 Paris CEDEX 19

Où en est ma commande ?

Mél : retraiteetsociete@cnav.fr

Version numérique : téléchargement au numéro : **12,30 €**
ou téléchargement abonnement 1 an, 3 numéros : **25,50 €**

Je m'abonne à *Retraite et société* un an, 3 numéros

- France métropolitaine (TTC) **40,70 €** Union européenne (TTC) **41,90 €**
 Dom-Com (HT, avion éco) **43,40 €** Autres pays (HT, avion éco) **47,80 €**
 Supplément envoi par avion prioritaire 11,20 € pour les pays hors d'Europe

Je commande le(s) numéro(s) suivant(s) de *Retraite et société*

pour un montant de _____ €
Participation aux frais d'envoi + 4,95 €
Soit un total de _____ €

Voici mes coordonnées M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Mél : _____

Paiement

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du comptable de l'Agent comptable de la Cnav
 Par virement à réception de la facture

Iban (International Bank Account Number) : FR76 1010 7002 2800 25091179277

Bic (Bank Identifier Code) : BREDFRPPXXX

Date

Signature

Cnav
Service Éditions scientifiques – 635
110, avenue de Flandre
75 951 Paris CEDEX 19

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter :
Carine Cordier : carine.cordier@cnav.fr
Tél. : 33 (0)1 55 45 52 87